



2012

Élections communales & provinciales

Mémorandum du Centre d'Action Laïque

Sommaire

Préambule	4
Préparer l'avenir	5
L'éducation et l'enseignement.....	5
La défense et la promotion d'une école publique	5
La lutte contre les inégalités sociales et l'échec scolaire	6
L'impartialité à l'école.....	6
L'accueil des jeunes enfants.....	7
Assurer la nécessaire impartialité de l'Etat.....	8
L'impartialité de l'État, le respect des convictions des citoyens	8
Le financement des cultes, des maisons de la laïcité et des salles neutres pour les cérémonies.....	9
Combattre l'inacceptable	10
La lutte contre l'extrême droite.....	10
La lutte contre les violences intrafamiliales	11
La lutte contre l'homophobie.....	11
Encourager la solidarité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	12
La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	12
L'aide aux personnes âgées.....	14
L'aide aux personnes handicapées.....	15
L'emploi	16
La santé	16
L'accès à la culture	17
Garantir le respect et les droits de chacun	18
Les gens du voyage.....	18
Les initiatives locales d'accueil.....	19
Les centres fermés.....	19
Optimiser les politiques publiques.....	20
Garantir l'accès à un logement décent.....	20
La prostitution	21
La sécurité: un moyen, pas une fin en soi	21
Préserver l'environnement.....	22

Préambule

Les élections communales et provinciales constituent un moment démocratique important et, pour les citoyens, un véritable engagement.

Dans la perspective des élections communales et provinciales du 14 octobre 2012, le Centre d'Action Laïque (CAL) a listé les revendications et préoccupations du mouvement qui, sur le plan institutionnel, sont du ressort des communes et des provinces. Les élus locaux sont les plus proches « voisins » des concitoyens. A ce titre, nous pouvons les interroger plus facilement sur leur programme et leur vision du quotidien.

Le mouvement laïque reste soucieux de promouvoir une citoyenneté participative, critique et responsable. Rendre le citoyen actif, conscient de ses droits et de ses devoirs, renforcer les liens entre les citoyens, les associations et le politique, revitaliser la confiance en l'avenir restent des objectifs toujours à poursuivre et à développer.

Le Centre d'Action Laïque insiste tout particulièrement sur la nécessité de prévoir une information complète et dans des délais raisonnables pour les étrangers non européens qui désireraient voter. De même, il revendique avec force l'égalité entre hommes et femmes également au niveau local et, en conséquence, demande une participation plus équilibrée des femmes à la vie publique locale.

Enfin, à l'occasion de ce scrutin communal, le mouvement laïque plaide aussi pour que des collaborations entre communes, dans une approche solidaire, soient le plus souvent privilégiées.

Préparer l'avenir

L'éducation & l'enseignement

Depuis la naissance du mouvement laïque, l'éducation et l'enseignement sont au centre de ses préoccupations. Le mouvement laïque défend un système éducatif, humain, plus efficace et dont l'égalité serait le socle.

Le Centre d'Action Laïque entend soutenir l'enseignement en tant que service public et le monde scolaire dans son ensemble. Il désire que l'école retrouve son importance sociale et revendique auprès des responsables politiques la garantie d'un enseignement officiel de qualité, véritablement gratuit et qui soit un réel instrument d'émancipation. Les responsables politiques doivent se donner les moyens de vérifier la mise en place de telles mesures.

La défense et la promotion d'une école publique

Le Centre d'Action Laïque demande aux responsables politiques, en tant que pouvoirs organisateurs, de :

- 👉 promouvoir l'enseignement public, diffuser les valeurs propres à cet enseignement,
- 👉 limiter au minimum légal les interventions octroyées à l'enseignement privé et en contrôler rigoureusement l'utilisation,
- 👉 revendiquer l'application dans tout l'enseignement officiel d'un seul et unique décret Neutralité, celui du 31 mars 1994 applicable actuellement aux écoles du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- 👉 baser la désignation des enseignants de morale sur des critères objectifs de formation et d'adhésion aux valeurs laïques et consulter les associations laïques en cas de difficultés (pénurie notamment),
- 👉 refuser toute marchandisation de l'enseignement et privilégier le recours au service public pour s'occuper des différents services proposés dans les écoles. Si tel est néanmoins le cas, il s'agit d'exiger de la part de ces prestataires l'adhésion et le respect de la charte de l'enseignement officiel et des décrets « neutralité ».

La lutte contre les inégalités sociales et l'échec scolaire

Il préconise la lutte contre les inégalités sociales dans l'enseignement, l'échec scolaire et les écoles ghettos. La pauvreté ne peut constituer un frein au droit à l'éducation, droit consacré à l'article 13 du Pacte international des droits économiques et sociaux. Pour le mouvement laïque, l'objectif est de supprimer toutes les formes d'exclusion, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles afin de développer les potentialités de tous en vue d'obtenir une société harmonieuse. L'école, à son niveau de responsabilités, doit jouer un rôle moteur dans la lutte contre les inégalités et pour l'émancipation.

Il s'agit de soutenir les enseignants, les directeurs... qui quotidiennement, dans leur classe ou leur école, expérimentent, innovent en vue de réduire ces inégalités et d'accorder une attention particulière aux enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. Il s'agit également de favoriser et soutenir les initiatives gratuites, dans et hors de l'école, visant la lutte contre l'échec scolaire et le soutien des élèves en difficulté.

L'impartialité à l'école

Le mouvement laïque entend rappeler l'indispensable impartialité des services publics et donc son refus de toute manifestation extérieure de signes religieux ou philosophiques à l'école, tant de la part de l'ensemble de son personnel (enseignant, personnel d'entretien, concierge...) que de ses élèves. La spécificité du professeur de religion doit néanmoins être prise en compte dans le cadre de ses cours, au sein de sa classe. Rappelons également que les professeurs de religions ne peuvent en aucun cas se voir attribuer d'autres fonctions que celles de professeur de religion.

Les activités scolaires, organisées à l'extérieur de l'école, font pleinement partie de la formation obligatoire. Il est essentiel de placer ces activités sur pied d'égalité avec celles qui se déroulent au sein de l'école.

Le Centre d'Action Laïque réaffirme avec force l'importance de l'apprentissage rationnel, sans tabou ni censure, des matières scientifiques, littéraires, historiques ou encore géographiques. Il est inacceptable que des élèves et, pire, des enseignants refusent d'apprendre ou d'enseigner certaines matières.

De la même façon, tous les cours d'éducation physique, de natation restent des cours obligatoires: il n'est pas admissible que des certificats médicaux soient délivrés par des médecins pour des raisons convictionnelles.

L'école doit pouvoir garantir aux élèves une alimentation qui répond aux exigences minimales de santé. Le mouvement laïque préconise de prévoir un menu alternatif (végétarien) lorsque des produits proscrits pour motifs religieux se trouvent au menu scolaire.

Par ailleurs, une réforme globale du régime des jours fériés, des congés scolaires et autres s'avère indispensable afin de les déconfessionnaliser et ainsi permettre un traitement égalitaire quant aux absences pour motifs religieux.

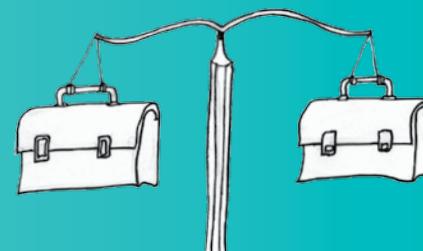
Dans cette perspective, l'évolution et le rôle de l'enseignement communal et provincial sont des enjeux majeurs. Le mouvement laïque prône un enseignement communal et provincial porté par les valeurs de pluralisme, de tolérance et de liberté, une école citoyenne, une école de la participation et qui veille à une meilleure intégration de l'école dans les quartiers, en termes d'aménagement des voiries, de propreté, d'accessibilité, de rencontre entre ses acteurs résidants, les associations, les institutions...

L'accueil des jeunes enfants

En plus du rôle éducatif, d'épanouissement personnel et de prévention, l'accueil de l'enfance est un levier de lutte contre la pauvreté et d'une plus grande égalité des chances dès le plus jeune âge. En outre, il contribue à améliorer la conciliation entre vie privée et vie professionnelle des familles et il offre aux femmes la possibilité de rester sur le marché de l'emploi. Investir dans un accueil de qualité des enfants constitue dès lors une action publique qui fait à la fois progresser l'équité et la justice sociale et qui en même temps promeut la productivité dans l'ensemble de l'économie et de la société.

Le mouvement laïque demande aux autorités communales :

- 👉 d'assurer un accès aisément à l'accueil pour tout enfant pendant les heures de travail des parents et pendant les vacances, avec un délai d'attente raisonnable pour la confirmation de l'inscription à une structure d'accueil,
- 👉 d'ouvrir l'accueil extrascolaire (en ce compris pendant les vacances scolaires) pour tous les enfants et ne pas le limiter aux enfants de parents qui travaillent,
- 👉 de limiter la participation financière parentale proportionnellement aux revenus du ménage,
- 👉 de mettre en place des services d'aide et d'accueil d'urgence pour les parents qui suivent des formations ou qui cherchent un travail, et de garantir des services de garde à domicile des enfants malades.



Assurer la nécessaire impartialité de l'État

L'impartialité de l'État, le respect des convictions des citoyens

La laïcité de l'État et des institutions publiques est le fondement de toute démocratie. Cette laïcité institutionnelle implique que l'État et les institutions publiques garantissent la rigoureuse impartialité à l'égard des convictions philosophiques ou religieuses qui relèvent de la sphère privée.

Aucune intervention politique ne peut légitimement refléter un éventuel parti pris des pouvoirs publics à l'égard d'une conception religieuse ou d'une conception philosophique donnée.

Le Centre d'Action Laïque demande de :

- ☛ n'orner d'aucun signe de conception religieuse ou philosophique tout bien meuble ou immeuble affecté à un service public,
- ☛ ne pas inclure de célébrations religieuses dans des activités organisées par les pouvoirs publics et de les remplacer par l'organisation de manifestations civiles et pluralistes qui puissent réunir tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses.

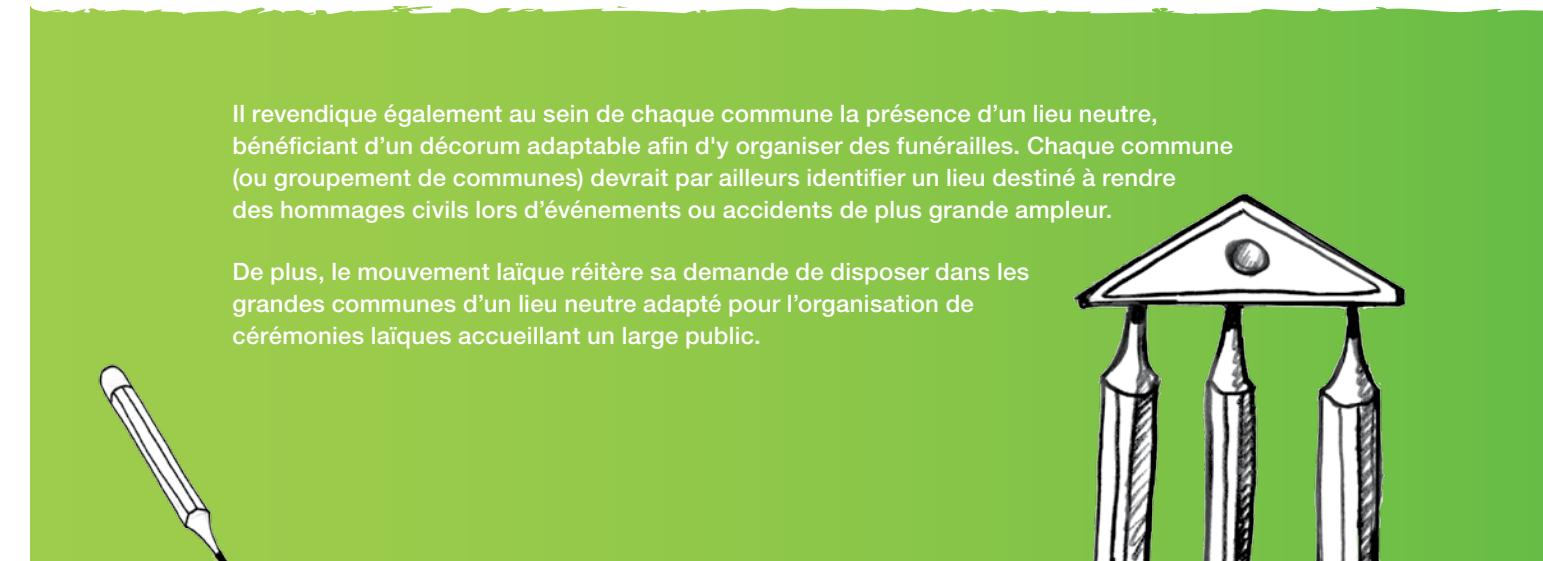
La neutralité des agents communaux doit être garantie. Le mouvement laïque a toujours considéré le devoir d'impartialité des institutions publiques et donc des agents qui les représentent comme un principe fondateur indispensable permettant d'assurer un traitement égalitaire et un exercice des libertés et droits pour tous. Cette obligation de neutralité doit tout d'abord s'exercer à l'égard du public mais aussi à l'égard de tous les agents publics, pas seulement ceux qui sont en contact avec les usagers.

Le financement des cultes, des maisons de la laïcité et des salles neutres pour les cérémonies

Le mouvement laïque pose la question de la pertinence actuelle de la répartition des subventions accordées au niveau communal, notamment l'absence d'octroi régulier de celles-ci aux maisons de la laïcité. Il demande plus d'équité entre le niveau de subventionnement des cultes et celui de la laïcité.

Il revendique également au sein de chaque commune la présence d'un lieu neutre, bénéficiant d'un décorum adaptable afin d'y organiser des funérailles. Chaque commune (ou groupement de communes) devrait par ailleurs identifier un lieu destiné à rendre des hommages civils lors d'événements ou accidents de plus grande ampleur.

De plus, le mouvement laïque réitère sa demande de disposer dans les grandes communes d'un lieu neutre adapté pour l'organisation de cérémonies laïques accueillant un large public.



Combattre l'inacceptable

La lutte contre l'extrême droite

Le mouvement laïque affirme son attachement à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Il ne peut se reconnaître dans les idées véhiculées par les partis d'extrême droite. Il condamne avec énergie les comportements racistes et défend une société juste, progressiste et fraternelle, assurant à chacun la liberté de pensée et d'expression et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexe, d'origine, de culture ou de conviction.

Le mouvement laïque invite les responsables communaux et provinciaux à sensibiliser l'ensemble des citoyens et, en particulier les plus jeunes, au travail de mémoire et de vigilance, à dénoncer le mensonge et l'oubli, à éduquer à la citoyenneté. Il incite les responsables publics locaux, provinces, villes et communes, à adhérer au réseau « Territoires de la Mémoire » en partenariat avec l'ASBL du même nom et à organiser et encourager toute action de sensibilisation aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence du fascisme.

Le Centre d'Action Laïque demande également de :

- ☛ n'entretenir aucun rapport avec les élus des partis d'extrême droite et de ne participer, en aucun cas, à une coalition avec ces partis au sein des conseils communaux et provinciaux,
- ☛ refuser d'associer à des activités organisées par les pouvoirs publics toute association niant les principes fondamentaux de notre démocratie,
- ☛ veiller à l'application effective des lois actuellement en vigueur contre le racisme, le négationnisme, les discriminations et le financement des partis liberticides,
- ☛ être attentifs à ne pas développer une rhétorique populiste et à ne pas se laisser contaminer par les idées et propositions développées par ces partis, pouvant de ce fait donner du crédit à leurs programmes et solutions.



La lutte contre les violences intrafamiliales

Les violences « intrafamiliales » recouvrent les violences conjugales, la maltraitance d'enfant, les mauvais traitements envers les parents ou les seniors, et les personnes handicapées entre autres. La violence physique n'est jamais seule, elle fait souvent suite à la violence psychologique. Cette forme de violence s'exerce majoritairement à l'encontre des femmes. En Belgique, selon les organisateurs des 11^e rencontres internationales « Femmes et Santé », une femme décéderait tous les quatre jours à la suite de violences conjugales. Les enfants en sont souvent aussi victimes. Cette violence est également présente au sein des couples homosexuels et chez les personnes âgées. La maltraitance des personnes âgées peut se traduire par une insuffisance d'attention et de soins, ou par de la violence verbale et physique.

Le mouvement laïque demande aux autorités communales

- ☛ de sensibiliser et de former tous les intervenants sociaux à cette problématique, d'accorder toute l'attention et tous les moyens disponibles aux actions de sensibilisation et d'information du public. Il insiste sur la nécessité de former les agents de police à recevoir et à traiter adéquatement les plaintes. Il encourage les agents de première ligne à remettre à tout plaignant le « formulaire de renvoi » pour un suivi psychosocial effectué par un service agréé d'aide aux victimes de la Région wallonne, la Région bruxelloise ou la COCOF.

Le mouvement laïque rappelle la nécessité de prévoir un nombre suffisant de logements adaptés (femme seule, avec enfant, mineur, personne âgée, personne handicapée, personnes marginalisées en raison de leur orientation sexuelle...) pour répondre aux situations d'urgence.

La lutte contre l'homophobie

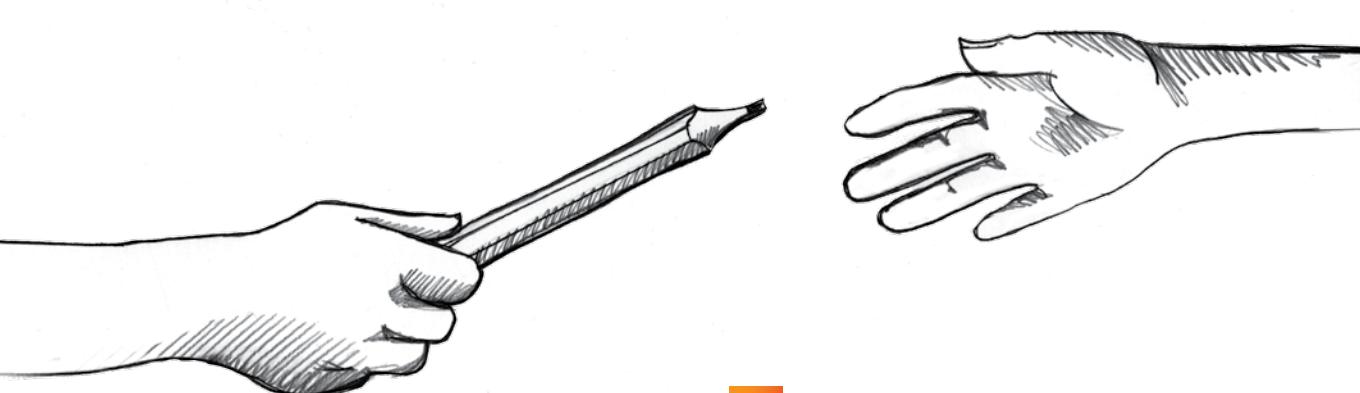
Le mouvement laïque appelle les futurs élus à prendre de réelles mesures contre l'homophobie. Il s'agira notamment de mettre en place des structures facilitant le dépôt de plaintes en cas d'agression à caractère homophobe, ainsi que de s'assurer du respect du droit de se marier pour un couple du même sexe au sein de chaque commune en Belgique. Des structures d'accueil pour les jeunes « exclus » (de l'école, de leur famille) en raison de leur orientation sexuelle devraient également être prévues dans chaque commune.

Encourager la solidarité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En Belgique, le SPF économie estime à 15% le nombre de personnes considérées comme pauvres, soit un million et demi. Les statistiques de la Banque nationale (BNB) révèlent qu'en 2009 plus de 354 000 personnes étaient surendettées, soit une augmentation de 16 000 personnes depuis 2007. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes s'endettent pour l'achat de biens de première nécessité. Même ceux qui travaillent ne sont pas à l'abri comme en témoignent les syndicats qui citent le chiffre de 20% de travailleurs pauvres. Les causes de cet appauvrissement sont connues : perte du travail et travail précarisé, maladie, pensions insuffisantes, augmentation du coût de la vie...

Le mouvement laïque considère le droit à un niveau de vie suffisant (à tout le moins à la satisfaction des besoins humains matériels élémentaires – scolarité, nourriture, habillement, hébergement et soins médicaux de base) comme une condition nécessaire et indispensable à l'exercice d'autres droits fondamentaux et à l'existence d'une société solidaire.



Le mouvement laïque encourage les autorités provinciales, communales et les responsables des CPAS à :

- 👉 donner à chacun les moyens d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux (manger, avoir accès à l'eau potable et à des installations sanitaires),
 - 👉 garantir un logement salubre et décent pour tous,
 - 👉 informer et encourager des actions préventives dans le domaine du surendettement,
 - 👉 soutenir les actions de réinsertion pour les anciens détenus et les travaux d'intérêt général dans le cadre de peines alternatives,
 - 👉 aider, dans la mesure de leurs moyens, les services agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise en ce domaine et dont les prestations sont entièrement gratuites,
 - 👉 renforcer les moyens humains et financiers des services d'aide aux justiciables s'ils existent dans la commune ou dans l'arrondissement judiciaire,
 - 👉 soutenir les actions d'intégration des personnes immigrées.
-
- 👉 développer ou créer des relais avec les services sociaux agréés et existants dans leur environnement,
 - 👉 être attentifs aux difficultés financières rencontrées par de nombreuses familles dans le cadre de l'obligation scolaire,
 - 👉 revendiquer un lieu digne et respectueux des personnes indigentes en cas de décès,
 - 👉 s'inscrire de manière dynamique dans la mise en place d'un parcours d'accueil et d'intégration des personnes primo-arrivantes.



Edited with **Infix PDF Editor**
- free for non-commercial use.

To remove this notice, visit:
www.pdfediting.com

L'aide aux personnes âgées

Les personnes âgées occupent une place de plus en plus importante dans la société. Réaffirmant les principes d'autonomie, de respect de l'intégrité humaine et des droits fondamentaux des personnes, le mouvement laïque demande aux autorités communales :

- 👉 de reconnaître l'autonomie des personnes âgées en garantissant, par exemple, l'effectivité de leur droit de vote y compris au sein des maisons de repos et de soins et d'œuvrer pour que les personnes âgées puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile avec une possibilité d'accompagnement des CPAS,
- 👉 de prendre des mesures contre l'isolement et l'exclusion des personnes âgées notamment par la création de « maisons d'accueil communautaire »,
- 👉 de soutenir et de mettre en place des actions visant l'amélioration constante des soins (care) et des conditions de vie des personnes âgées placées en maisons de repos, et en maisons de repos et de soins,
- 👉 de prévoir au moins une structure d'accueil spécialisée pour les personnes âgées atteintes de maladies dégénératives et dont les soins adéquats ne peuvent être prodigués dans une structure tout venant,
- 👉 d'organiser des rencontres et des activités permettant le rassemblement des différentes générations et cultures,
- 👉 d'encourager les logements intergénérationnels au sein de chacune des communes,
- 👉 d'informer les personnes âgées quant à l'euthanasie et en garantir le choix pour tous.

L'aide aux personnes handicapées

Parmi l'ensemble des cas soumis au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, le handicap apparaît comme le second critère de discrimination, juste après le racisme¹. En 2010, 18% des dossiers traités par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme concernaient le handicap.

Ces chiffres révèlent l'ampleur du travail qu'il reste à faire en matière d'aménagements à opérer. Or, comme l'indique la Convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009), les personnes handicapées doivent pouvoir jouir de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que des garanties nécessaires à leur application.

Vivre de façon autonome, habiter un logement répondant à ses besoins, se déplacer librement en rue, prendre les transports en commun, avoir un libre accès aux loisirs et à l'Horeca constituent des droits pour tous. Et pourtant, encore aujourd'hui, des barrières architecturales et techniques privent les personnes handicapées de ces droits élémentaires.

Le mouvement laïque revendique :

- 👉 une procédure d'allocation des logements sociaux simplifiée et prioritaire pour les personnes handicapées ne disposant pas de suffisamment de revenus pour subvenir à leurs besoins
- 👉 un renforcement des mesures de lutte contre les discriminations à l'embauche à l'encontre des personnes handicapées
- 👉 l'accès aisément aux transports tant publics que privés ainsi qu'aux biens et services
- 👉 un plus large choix d'écoles et de lieux offrant aux personnes handicapées la possibilité de se former, avec une augmentation des questions relatives à l'enseignement « inclusif », pour peu qu'on donne les moyens d'accompagnement suffisant aux personnes non autonomes.

1. <http://handicap.fgov.be>.

L'emploi

Dans notre société, l'accès au travail reste un moyen d'émancipation et d'insertion essentiel.

Le mouvement laïque encourage les futurs élus à :

- 👉 s'engager dans une réflexion et des mesures pratiques visant au développement d'emplois décents² et à la préservation des emplois existants au sein de leur commune
- 👉 soutenir une économie sociale et solidaire
- 👉 lutter contre toutes formes de discrimination à l'embauche, d'exploitation et de violence au travail
- 👉 mettre en place, dans sa politique de gestion des ressources humaines, un plan de gestion de la diversité

La santé

Les valeurs d'autonomie et de liberté individuelle chères au mouvement laïque impliquent une promotion active de la santé. Celle-ci s'envisage dans une perspective qui conférerait à chacun le moyen de prendre sa propre santé en charge et de l'améliorer. A cet égard, le mouvement laïque rappelle aux autorités combien l'éducation à la santé est un enjeu capital, dans lequel les écoles et les centres de plannings familiaux ont un rôle prépondérant à jouer.

Le mouvement laïque demande :

- 👉 le renforcement des moyens humains et financiers des centres de planning et des services sociaux et insiste pour qu'ils soient associés aux débats politiques sur ces sujets
- 👉 la diffusion d'une information précise, complète et facile d'accès sur les choix à opérer lors de sa fin de vie (non-acharnement thérapeutique, euthanasie...) par les services communaux notamment dans les lieux qui dépendent de leurs compétences (hôpitaux, homes...)
- 👉 la généralisation des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle (EVAS) en milieu

². On peut à cet égard s'interroger sur la véritable liberté de choix du travailleur dans le cadre des emplois dits « articles 60 » et « articles 61 », en vertu desquels un bénéficiaire du revenu d'intégration sociale pourrait se voir imposer l'exercice d'un emploi bien en dessous de ses qualifications sous peine, en cas de refus, de voir son allocation suspendue.

scolaire (dès l'école primaire) et leur prise en charge par des interlocuteurs compétents, avec un accent mis sur une éducation sexuelle non moralisatrice ou normative, axée sur l'éthique, la responsabilisation, l'autonomie...

- 👉 l'abolition du programme MEGA de prévention des drogues à l'école par la police et son remplacement par des mesures prises par des associations pertinentes bénéficiant d'une réelle expertise dans le domaine afin de mener une politique de prévention des assuétudes centrée sur la responsabilité, l'esprit critique et le mieux-être et non sur la peur et la stigmatisation.

L'accès à la culture

Considérant que la culture sous toutes ses formes constitue un outil favorisant l'émergence de la réflexion critique et l'émancipation de l'individu, le mouvement laïque demande aux autorités communales et provinciales :

- 👉 de sensibiliser à la culture,
- 👉 de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile,
- 👉 de proposer un cadre visant à garantir la contribution à la vie culturelle dans le respect du rythme de chacun, des désirs du groupe, de leurs craintes.

Garantir le respect et les droits de chacun

Les gens du voyage

En Wallonie et à Bruxelles, par l'effet combiné de politiques communales pensées en fonction d'une définition du logement comme devant nécessairement être un immeuble bâti et du peu d'empressement des responsables communaux d'accueillir sur leur sol des populations fortement stigmatisées, les familles de gens du voyage sont depuis une dizaine d'années en proie à des difficultés croissantes dans la recherche d'un lieu où il leur est permis d'habiter dans le respect de leurs traditions.

Le mouvement laïque demande donc qu'à l'instar de la Communauté flamande³, le séjour temporaire des gens du voyage sur le territoire wallon et bruxellois soit organisé, ce en concertation avec les représentants des gens du voyage. Ainsi, le mouvement laïque revendique l'aménagement d'aires d'accueil dans ces régions, avec un accès à l'eau, désigné par la commune, avec la prévision d'un forfait à la semaine pour le paiement des consommations et l'organisation de la gestion des déchets également forfaitaires par semaine et par famille.

Le mouvement laïque demande aussi que soit préalablement établi en régions wallonne et bruxelloise un cadastre des lieux de passage des gens du voyage.

Enfin, dès les élections régionales de 2014, le mouvement laïque demandera que les codes du logement bruxellois et wallon reconnaissent la roulotte comme mode de logement, à l'instar du code du logement flamand en son article 2§1.33.

Les initiatives locales d'accueil

L'afflux d'immigrés irréguliers en Europe, le renforcement des politiques sécuritaires et les expressions d'hostilité exprimées par une partie de la population nous invitent à demander que soit définie clairement une attitude réaliste et solidaire qui revalorise la politique d'accueil dans un esprit humaniste et constructif. Il invite les responsables communaux à analyser les bonnes pratiques en matière d'accueil et à s'en inspirer.

Les centres fermés

Le mouvement laïque dénonce et s'oppose à l'existence de tout centre fermé pour étrangers en Belgique. Il demande aux candidats aux élections provinciales et communales d'octobre 2012 de refuser l'installation de pareils centres sur le territoire communal et/ou provincial sur lequel ils se présentent et de dénoncer les structures déjà existantes.



³. Article 4§1.4c du code du logement flamand qui prévoit la création des conditions nécessaires à la réalisation du droit à un logement décent notamment en améliorant les conditions de logement des habitants qui sont logés dans une roulotte.

Optimiser les politiques publiques

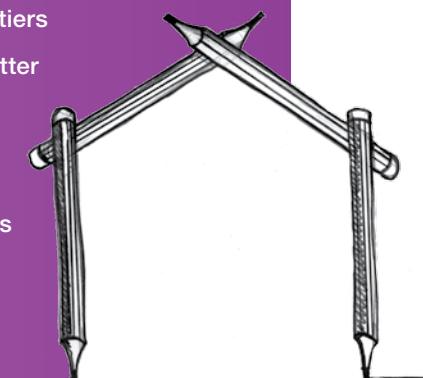
Garantir l'accès à un logement décent

Le mouvement laïque invite les futurs élus à agir davantage dans la problématique du logement et, avant tout, des logements sociaux. La crise du logement se fait en effet sentir de plus en plus durement, surtout pour les plus défavorisés. Mais pas seulement...

Pourtant, dans ses recommandations du 4 janvier 2008 à l'égard de la Belgique, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels s'inquiétait du manque de logements sociaux et de l'augmentation constante des loyers dans le secteur privé.

En conséquence, le mouvement laïque demande:

- ☛ d'adopter des mesures pour assurer l'accès à un logement décent aux personnes défavorisées, notamment par une augmentation de l'offre de logements sociaux et en fournissant des formes de support financier approprié tels que des subsides à la location,
- ☛ de mettre en place une régulation efficace des loyers,
- ☛ de dénoncer la privatisation des services publics et de première nécessité,
- ☛ d'encourager la mixité sociale, culturelle et économique au sein des quartiers
- ☛ d'investir dans la rénovation des quartiers défavorisés de manière à lutter contre la formation de ghettos,
- ☛ de renforcer les moyens des Agences Immobilières Sociales afin de mieux exercer leur rôle d'intermédiaire entre locataires et propriétaires,
- ☛ de mettre en place une politique efficace pour lutter contre les marchands de sommeil.



La prostitution

Le mouvement laïque invite les futurs élus à trouver une réponse adéquate au phénomène de la prostitution en fonction de son ampleur au sein de chaque commune (Éros Center, vitrines et quartiers spécifiques, prostitution de rue...). Solution qui ne participera ni à la stigmatisation de ces travailleurs et travailleuses, ni à la précarisation de leurs conditions de travail. Cela implique notamment de ne pas les isoler, et d'assurer leur sécurité.

La sécurité : un moyen, pas une fin en soi

Le mouvement laïque regrette que la seule réponse proposée à l'insécurité relève du contrôle social.

Les exemples sont nombreux:

- Ainsi, le nombre de caméras de vidéosurveillance augmente sans cesse, avec toutes les atteintes à la vie privée que cela peut comporter, sans que leur efficacité ne soit pour autant démontrée.
- De plus en plus de communes ont recours à des couvre-feux qui ont pour effet de limiter la liberté d'aller et venir de chacun.
- La circulaire PLP41 est largement appliquée et de plus en plus d'établissements scolaires collaborent avec les forces de l'ordre. Ceci entraîne de nombreuses dérives telles que des opérations antidrogues musclées, ou l'échange de listes d'élèves absents récidivistes.
- Enfin, les pouvoirs publics sous-traitent leur mission régaliennes de maintien de l'ordre et de la sécurité à des individus, organisés en comités de quartiers, qui ne sont pas formés ou habilités à l'assumer. Par la constitution de pareils comités appelés « réseaux d'information de quartier » (RIQ), les autorités publiques encouragent et promeuvent un système de délation entre citoyens.

Alors que l'efficacité de toutes ces mesures n'est pas démontrée scientifiquement, le risque majeur est, au nom du droit à la sécurité, de voir les libertés fondamentales de chacun profondément mises à mal.

Ainsi, comme l'a écrit Thomas Jefferson :

« *Quiconque est prêt à sacrifier sa liberté pour un peu de sécurité provisoire ne mérite ni l'une ni l'autre et perdra les deux.* »

En conséquence, le mouvement laïque :

- ☛ refuse la stigmatisation des jeunes en tant que source de désordre public. Il prône la suppression des mesures discriminatoires visant spécifiquement les jeunes telles que les dispositifs Mosquito ou les couvre-feux ciblés,
- ☛ demande l'abrogation de la circulaire PLP 41 établissant un partenariat systématique entre l'école et la police,
- ☛ prône la mise en place d'activités culturelles et sportives dans une perspective d'éducation citoyenne.

Préserver l'environnement

Le mouvement laïque milite pour un développement durable et reste soucieux des atteintes à l'environnement, que ce soit à l'échelon local, provincial, régional, fédéral, voire européen.

Il demande aux autorités communales et provinciales d'intégrer les préoccupations environnementales dans toutes les politiques publiques mises en œuvre.





Des questions?
Adressez un mail à
cal@laicite.net

ou visitez notre site internet
www.laicite.be

Centre d'Action Laïque ASBL
Avenue Arnaud Fraiteur
Campus de la Plaine ULB,
CP 236, 1050 Bruxelles, Belgique
Tél +32 2 627 68 11
Fax +32 2 627 68 01